



Loyer payé ,mais réclamé par l'agence avec huissier

Par **caroste2003**, le **04/09/2018** à **17:37**

Bonjour

mon amie et moi louons deux appartements au meme propriétaire nous payons les loyers tous les mois par chèques depuis 5 années ,un nouveau propriétaire depuis deux années et voila que maintenant on nous réclame 7 mois de loyer impayé 4000€, et maintenant le propriétaire nous envoie les lettres d'huissiers , Alors bien sur avant les lettres d'huissier j ai été prendre rendez vous avec l'agence et le propriétaire , le directeur me dis qu'il manque des loyers je lui demande quels mois n a pas été payé selon lui,il me donne un tableau comptable ,il est impossible de me répondre, je rentre chez moi je reprends le tableau de l'agence ,tout est inexplicable ,il y est écrit que la somme total que l on doit est superieur de 2000€ par appartement exemple 20 mois x 500€ =10000€ charges tout compris et bien non sur leur relevé il est écrit noir sur blanc que nous devons payer 12000€,et la je remarque que certains chèques que nous avons fait ne sont pas marqué sur leur relevé et que d autres sont encaissé sur leur comptes mais sans rien de précisé sur leur relevé ,en plus ils nous ont facturé 500€ de frais de relance ,donc je fais un tableau XL avec les loyer ,moi par moi les sommes encaissés en face avec les numéros de chèques et relevé bancaire, tout a été payé même plus car les frais de relance sont interdit ,je reprends rendez vous avec le directeur et lui donne les tableaux avec toutes les cases remplies comme quoi tous les loyers ont été encaissé avec mes relevés de banques,et je lui dis qu il doit bien sur me rembourser les frais de relance , bon alors apres celui ci me dis qu il fait ce qu il veut dans son agence pour les frais et que l ordinateur ne peut pas se trompé ,alors justement je lui montre les fautes de son ordinateur ,par exemple sur les cases de ses comptes il est bien écrit a chaques lignes du sur échéance 0 ,de plus je lui montre les chèques avec les numeros qui ont bien été encaissé sur les feuilles comptables mais qui ne sont pas déduits de notre compte ,ou est l argent donc ,maintenant nous avons les huissiers ,si une personne a une solution juges ou pas,car ils ne veulent pas nous "couter ,meme avec tous les papiers ,merci pour vos réponce

Par **Philp34**, le **05/09/2018** à **14:24**

Bonjour caroste2003,

Vous ne pouvez être plus royaliste que le roi.

Votre bailleur vous réclame une somme d'argent pour loyers impayés en contrepartie de quoi,

vous justifiez les lui avoir payés.

Dès lors, par voie RAR à l'endroit des huissiers en question, faites immédiatement opposition au commandement de payer et vous conformant aux dispositions suivantes du second aliéna de l'article 1353 du Code civil : « **Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation** » ; portez à nouveau vos preuves à leur connaissance.

Par **caroste2003**, le **05/09/2018** à **14:33**

Bonjour Philp

Merci pour votre réponse, j'ai pris rendez-vous aussi chez un avocat avec toutes les pièces, car cela devient n'importe quoi, voilà déjà des mois que je porte à leur connaissance toutes les erreurs, rendez-vous sur rendez-vous, et au final on me dit que je suis un voleur, un mauvais payeur, mais oui je vais envoyer un RAR à l'huissier, si vous voulez je peux vous faire parvenir les comptes d'un appartement pour voir toutes les fautes de l'agence merci à vous